

Décision n°20251128 portant délégation de signature à madame Romane GAUTRIN

Publié le 28 novembre 2025, Mis à jour le 7 janvier 2026

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu le contrat de recrutement n° 2023/37 du 08 janvier 2024 et ses avenants successifs, portant engagement de madame Romane GAUTRIN en tant qu'agente contractuelle au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, en qualité de responsable administrative et juridique de la Centrale d'achats du réseau des Crous ;

DÉCIDE,

Article unique

Délégation est donnée à madame Romane GAUTRIN, responsable administrative et juridique de la Centrale d'achats du réseau des Crous, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Marjorie BRETELLE, directrice générale de la Centrale d'achats du réseau des Crous, à effet de signer :

- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Ainsi que tous documents relatifs au fonctionnement courant de la Centrale d'achats.

Fait à Vanves,

Le 28 novembre 2025

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND